## Informations de base

| | |
|---|---|
| **1998/2119(COS)**<br>COS - Procédure sur un document stratégique (historique) | Procédure terminée |
| Institut monétaire européen IME. 4ème et dernier rapport annuel 1997<br>**Subject**<br>5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM) | |

## Acteurs principaux

| | | | |
|---|---|---|---|
| Parlement européen | **Commission au fond** | **Rapporteur(e)** | **Date de nomination** |
| | ECON Economique, monétaire et politique industrielle | FOURÇANS André (PPE) | 21/01/1998 |
| Conseil de l'Union européenne | | | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 27/05/1998 | Publication du document de base non-législatif | N4-0313/1998 | Résumé |
| 15/06/1998 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 30/06/1998 | Vote en commission | | Résumé |
| 30/06/1998 | Dépôt du rapport de la commission | A4-0263/1998 | |
| 15/07/1998 | Débat en plénière | | |
| 16/07/1998 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 21/09/1998 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 1998/2119(COS) |
| **Type de procédure** | COS - Procédure sur un document stratégique (historique) |
| **Sous-type de procédure** | Document stratégique de la Commission |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 148 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | ECON/4/10171 |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A4-0263/1998<br>JO C 292 21.09.1998, p. 0004 | 30/06/1998 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T4-0435/1998<br>JO C 292 21.09.1998, p. 0105-0135 | 16/07/1998 | Résumé |

**Autres Institutions et organes**

| Institution/organe | Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| ECB | Document de base non législatif | N4-0313/1998 | 27/05/1998 | Résumé |

# Institut monétaire européen IME. 4ème et dernier rapport annuel 1997

1998/2119(COS) - 27/05/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du quatrième rapport annuel (1997) de l'Institut Montéaire Européen. CONTENU : le rapport 1997 de l'IME est le quatrième et dernier rapport d'activité de cette institution, puisque les 2 et 3 mai 1998 le dernier stade de la période de transition menant à la phase III de l'UEM a débuté, avec l'adoption définitive de l'euro comme monnaie unique. Comme les rapports précédents, le rapport décrit la situation économique, monétaire et financière de l'Union en 1997 et expose les grandes lignes des activités de l'IME durant cette année. S'agissant de la situation macroéconomique globale de l'Union, le rapport indique que la reprise semble s'accélérer, la crise survenue en Asie n'ayant apparemment pas eu d'incidence négative sur la croissance économique. La demande intérieure se redresse dans l'ensemble de l'Union, apportant une intense contribution à la croissance du PIB réel (2,7%). Cependant, l'IME constate que la croissance de l'investissement demeure à un niveau historiquement bas dans un certain nombre de pays et ce, en dépit de données économiques favorables. En outre, l'évolution du marché du travail est toujours insatisfaisante, l'importance du chômage des jeunes et du chômage de longue durée ainsi que l'absence de création d'emplois attestant du caractère structurel du chômage dans l'Union (10,5% en 1997). Parallèlement, le taux d'inflation dans l'Union en 1997 s'est établi à son niveau le plus bas avec un nombre croissant de pays présentant une inflation de 2% (voire moins). Le rapport précise également que la reprise n'a pas provoqué de tensions inflationnises significatives, ce qui a permis le maintien de taux d'intérêt bas dans l'Union et un reflux significatif du loyer de l'argent dans d'autres pays. Pour les 11 pays adoptant l'euro, il sera essentiel de préserver cet environnement de stabilité généralisée des prix et de veiller à ce que le niveau commun de taux d'intérêt à court terme soit compatible avec la stabilité des prix dans la zone euro. Selon le rapport, les nouveaux défis qui se poseront à l'avenir tiennent à la politique budgétaire. Dans la zone euro, il sera impératif que tous les membres rétablissent, le plus tôt possible, une situation budgétaire proche de l'équilibre ou en excédent. Dans certains cas, il sera également nécessaire de réaliser des excédents substantiels des budgets publics afin d'alléger la charge que constituent des ratios très élevés de dette publique/PIB, de rendre les budgets nationaux moins vulnérables aux modifications de taux d'intérêt et de se préparer à l'incidence du vieillissement de la population sur les finances publiques. En ce qui concerne plus strictement les activités de l'IME en 1997, le rapport indique que les travaux préparatoires à la phase III ont suivi leur cours. Parmi les nombreux domaines où des progrès significatifs ont été obtenus, on mentionnera tout particulièrement : 1) des avancées dans le recensement des stratégies susceptibles d'être retenues pour la phase III de l'UEM (avec l'établissement d'une série d'éléments-clés qui caractériseront la stratégie du SEBC) et dans l'élaboration de l'infrastructure analytique et économétrique qui servira de support à la politique monétaire; 2) la définition des spécifications techniques relatives au cadre opérationnel du SEBC et la mise au point des outils et systèmesinformatiques nécessaires à la mise en oeuvre de la future politique monétaire du SEBC; 3) des progrès notables dans la mise en oeuvre des obligations statistiques pour la conduite de la politique monétaire unique qui permettront la mise à la disposition du SEBC, courant 1998, de données établies d'après la nouvelle base; 4) la mise au point d'un projet d'accord sur le Mécanisme de change européen (MCE II) qui doit être approuvé par la BCE; 5) des progrès organisationnels relatifs à l'infrastructure informatique du SEBC et des systèmes de paiement (système "TARGET" ou "Transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel"); 6) la publication des dessins définitifs des billets en euro. En conclusion, le rapport estime que durant sa brève existence (depuis 1994), l'IME a mené à bien les préparations techniques menant à l'introduction de la monnaie unique. Les fondements posés par l'Institut devraient aider le successeur de l'IME, la Banque centrale, à devenir une institution solide apte à garantir la stabilité des prix dans la zone euro.

# Institut monétaire européen IME. 4ème et dernier rapport annuel 1997

1998/2119(COS) - 16/07/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. André FOURCANS (UPE, F) sur le rapport annuel de l'IME, le Parlement européen regrette le caractère général des informations transmises dans le rapport et estime que son contenu n'est pas suffisant pour clarifier le type de politique monétaire de la future BCE. En ce qui concerne la situation économique, monétaire et financière dans l'Union, le Parlement s'inscrit en faux contre l'analyse de l'IME selon laquelle la croissance de la demande intérieure tient à la politique menée jusqu'à présent. Il estime plutôt qu'un accroissement des investissements dans les secteurs public et privé, de même que des accords salariaux dans les contextes des améliorations de la productivité, sont nécessaires pour stimuler la demande intérieure qui demeure trop faible. En ce qui concerne les travaux préparatoires en vue de la phase III de l'Union économique et monétaire, il

considère que la Banque centrale européenne doit adopter un objectif final explicite (taux d'inflation et masse monétaire), un tel objectif chiffré constituant un élément-clé en matière de stabilité et de croissance économique et pour porter un jugement sur la performance de la Banque et sur sa responsabilité démocratique. Il regrette que le ou les objectifs intermédiaires de la politique monétaire restent dans le flou et demande qu'ils soient évalués de façon plus précise. Il rappelle le succès du concept "d'indicateurs multiples" appliqué par la Banque centrale américaine pour évaluer les risques d'inflation et déplore que ce concept n'ait pas été mis à l'essai par l'IME pour la politique monétaire européenne. Le Parlement européen est surpris, étant donné que l'inflation atteint un niveau historiquement faible (nettement inférieur à 2%) et le chômage un niveau historiquement élevé, que le rapport de l'IME ne mentionne pas les options de politique monétaire visant à accroître le soutien aux objectifs fondamentaux de l'Union énoncés à l'article 2 du Traité. Il exprime également sa préoccupation au sujet de la mise en place des systèmes d'information et de communication qui, dès le 01.01.1999 seront indispensables à l'accomplissement des tâches de la BCE. En ce qui concerne les autres missions de l'IME, il considère que les grandes mutations en cours doivent conduire à un renforcement de la surveillance des établissements de crédits en vue de détecter les institutions en difficulté. Par conséquent, il estime que la BCE devrait jouer un rôle actif dans la coopération avec les autorités nationales en matière de contrôle prudentiel. A noter que le Parlement européen se déclare satisfait des relations qu'il a pu entretenir avec l'IME et espère qu'un dialogue permanent et fructueux s'instaurera avec la Banque centrale européenne dès sa création.